



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2022

Ordre du jour :

Informations de la part du Ministre au sujet de l'actualité européenne et internationale

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Josée Lorsché

Excusés : Mme Djuna Bernard, Mme Stéphanie Empain, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Informations de la part du Ministre au sujet de l'actualité européenne et internationale

M. le Ministre Asselborn relève trois points au cours de son intervention : la migration, les résultats de la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'UE dite « Gymnich » et les résolutions sur le génocide des Yésides (Yésidis) adoptées par d'autres Etats membres.

M. le Ministre des Affaires étrangères insiste d'abord sur le fait que la guerre en Ukraine doit être considérée comme un conflit mondial. L'ensemble de la communauté internationale est touché par ce conflit et non seulement l'Europe. En même temps, M. Asselborn réfute l'affirmation selon laquelle le conflit serait une guerre par procuration entre les Etats-Unis et la Russie. Le Ministre met également en évidence que l'affirmation selon laquelle la Russie n'est pas la seule responsable de la guerre en Ukraine n'est pas exacte. L'orateur fait ressortir qu'il y a d'un côté un agresseur, la Russie, et de l'autre côté un agressé, l'Ukraine.

M. Asselborn explique que lors de ses récents contacts avec les pays africains, lui-même ainsi que ses homologues européens ont eu l'impression que ces derniers considéraient la guerre en Ukraine comme un conflit entre les Européens avec le concours des Etats-Unis d'un côté et de la Russie de l'autre côté. Il n'est pas non plus surprenant qu'un certain nombre de pays africains ne condamnent pas ouvertement l'agression de la Russie, étant donné son rôle comme principal exportateur d'armes dans cette région. M. Asselborn ajoute que l'Union européenne est avant tout considérée comme un bailleur de fonds par les pays africains.

Lors du Conseil informel de Gymnich, la question des visas octroyés aux ressortissants russes a été débattue en détail. Une partie des États membres souhaitait en effet mettre fin immédiatement à la délivrance de visas à courte durée aux ressortissants russes. Au cours de la réunion, une partie des États membres ont exprimé l'opinion que la guerre en Ukraine n'était pas seulement le fait de Poutine, mais de l'ensemble du peuple russe. Une position qui n'est défendue ni par le Luxembourg ni par la majorité des États membres.

M. Asselborn relève que la Russie s'est transformée en une véritable dictature dans laquelle il n'est plus possible d'exprimer un avis divergent. Il est donc difficile de connaître la véritable opinion de la majorité de la population russe. M. le Ministre admet que l'octroi de visas à des ressortissants russes est une question délicate, en particulier pour des pays qui hébergent un grand nombre de réfugiés ukrainiens. Partant, la politique actuelle d'octroi de visas a le potentiel de créer un problème de sécurité. Tout en reconnaissant le bien-fondé des arguments en faveur de stopper la délivrance de visas aux ressortissants russes, il fait observer qu'un tel arrêt pénaliserait également les dissidents, étudiants, journalistes ou hommes d'affaires. Se référant à l'approche « people to people » sur laquelle l'Union européenne s'était mise d'accord, l'orateur développe qu'il ne faut pas couper tous les liens avec la population russe, notamment dans la perspective d'une Russie post-Poutine.

M. le Ministre explique que le Conseil a finalement pris la décision de mettre fin au régime de facilitation de visas, introduit en 2007 à une époque où les relations entre l'UE et la Russie n'étaient pas encore tendues. Ce régime de facilitation impliquait un certain automatisme pour la délivrance des visas et la réduction des coûts. A l'avenir, chaque demande de visa devra être analysée au cas par cas.

M. Asselborn continue son intervention en mentionnant que depuis 2019, son Ministère a enregistré une forte baisse du nombre de visas délivrés aux ressortissants russes, aussi bien pour les visas à courte durée que pour les visas d'affaires. Le nombre de demandes au motif du regroupement familial en revanche a augmenté au cours des derniers mois. Le Ministre affirme que le Luxembourg continuera à délivrer

des visas au motif du regroupement familial. Le nombre de visas délivrés pour d'autres motifs (sportif, culturel) est très limité selon le Ministre des Affaires étrangères.

M. Asselborn développe que les sanctions à l'égard de la Russie ont contribué à la hausse des prix des énergies fossiles. D'une part, les sanctions ont conduit à une forte augmentation des revenus de la Russie dans ce secteur et elles ont contribué à la stabilisation de la monnaie russe. D'autre part, l'économie russe s'est contractée de 6 % sous le coup des sanctions et plus de mille entreprises ont quitté la Russie. L'orateur estime qu'il faut évaluer les effets des sanctions à long terme. Dans les secteurs d'avenir comme la digitalisation, l'innovation et l'automatisation, les sanctions remettent en question les avancées de la Russie au cours des 30 dernières années, indique-t-il.

Résolution

Le Sénat français, les Parlements belge et néerlandais ainsi que le Bundestag allemand ont tous adopté une résolution relative au génocide des Yésidis. M. Asselborn déclare qu'il soumettra prochainement une proposition en ce sens et qu'il appartiendra à la Chambre de trancher sur la question.

Migration

Le Ministre fait remarquer que le nombre de demandes d'asile a fortement augmenté et qu'il a atteint un pic de 50 demandes par jour. Alors que l'origine des demandeurs est établie, il demeure difficile de déterminer comment ces personnes ont rejoint le Luxembourg. Dans ce contexte, M. Asselborn réitère son appel aux communes à participer à l'effort de solidarité et à mettre à disposition des emplacements pour la construction ou l'aménagement de structures d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale.

Bien que des efforts supplémentaires aient été déployés ces derniers mois pour accueillir davantage de demandeurs de protection internationale, l'actuel rebond des chiffres pose de sérieux défis. Le taux d'occupation net des structures d'hébergement à long terme a atteint 95%. Celui des bénéficiaires temporaires, c'est-à-dire des Ukrainiens se situe actuellement à 60,8%. M. Asselborn ajoute qu'il faut prévoir une certaine marge, car l'ONA enregistre depuis quelques semaines un afflux d'Ukrainiens qui étaient logés chez des personnes privées auparavant.

Au cours des derniers mois, des travaux ont été menés afin de mettre à disposition de nouvelles structures d'hébergement. M. le Ministre informe que le Luxembourg sera en mesure d'augmenter ses capacités d'accueil d'ici la fin de l'année et d'ajouter 600 lits supplémentaires pour les demandeurs de protection internationale (à travers l'ouverture de structures à Weilerbach, à Luxembourg, à Differdange et à Mertert). En effet, il est nécessaire de sortir davantage de personnes des centres de primo accueil et de les reloger vers des structures d'hébergement à plus long terme. 300 lits supplémentaires vont pouvoir être créés pour les demandeurs de protection temporaire.

Le Luxembourg répondra positivement, tout comme 21 autres Etats membres, à l'appel de l'Union européenne pour relocaliser des demandeurs de protection

internationale et accueillera 50 personnes principalement qui se trouvent actuellement en Italie et à Chypre.

Discussion :

M. Yves Cruchten (LSAP) remercie le Ministre des Affaires étrangères pour ses explications et marque son accord pour discuter d'une résolution sur les Yesidis. Dès réception du dossier, la proposition sera soumise au débat en commission.

M. Gusty Graas (DP) indique que, même s'il comprend bien la position des Etats membres de l'Union européenne qui ont plaidé pour ne plus délivrer de visas aux citoyens russes, l'on ne peut rendre responsable tout un peuple pour les actes d'un gouvernement. La fin du régime de facilitation permettra sans aucun doute d'opérer des contrôles plus stricts et d'éviter que des personnes non éligibles ou trop proches du régime en place n'obtiennent des visas pour l'Union européenne.

Revenant à l'appel à la solidarité, M. Graas insiste que les communes ont un rôle important à jouer en ce qui concerne la mise à disposition d'hébergements, mais que parfois elles ont les mains liées. Pour étayer ses propos, il se réfère à l'exemple concret des anciens postes de douane dans sa commune qui sont inoccupées depuis plusieurs années.

M. le Ministre indique avoir pris note du problème des postes de douane et remercie M. Graas pour cette remarque. En ce qui concerne les visas, M. Asselborn relève que la décision du Conseil permet aux Etats membres de ne plus délivrer de visas. C'est d'ailleurs le choix qu'ont opéré une partie des États membres, en particulier les Etats qui ont une frontière commune avec la Russie. En même temps, les autres Etats membres peuvent décider individuellement s'ils continuent de délivrer des visas.

En principe, indique M. Asselborn, le Luxembourg continuera à délivrer des visas notamment pour des motifs comme le regroupement familial après un contrôle scrupuleux. Le Conseil a chargé la Commission européenne de procéder à une analyse juridique, en particulier de la question de savoir si, dans le cas où un premier État membre délivrerait un visa à un ressortissant russe, celui-ci pourrait être empêché d'entrer dans un deuxième État membre. Le Conseil a demandé à la Commission européenne un nouvel avis juridique sur la question des annulations de visas en cours, dont le nombre est estimé à 2 000 000.

Mme Lorsché (déi gréng) rebondit sur la précédente discussion et précise que le dossier des anciens postes de douane a été abordée avec le ministère responsable et que le dossier était en train d'évoluer. M. Asselborn répète que cette information sera transmise à l'ONA pour en assurer le suivi.

L'orateur suivant, Claude Wiseler (CSV), souhaite s'enquérir de l'itinéraire emprunté par les personnes demandant une protection internationale et des raisons pour lesquelles ces personnes arrivent maintenant. Le Ministre des Affaires étrangères lui répond qu'il est trop tôt pour se prononcer sur les motivations et la provenance des demandeurs. De plus, il s'avère difficile de récolter des témoignages puisque les demandeurs préfèrent garder le silence sur ces détails.

L'orateur continue son intervention en soulignant que l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement au bâtiment « T » a permis de créer 1000 places supplémentaires pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Or, héberger un aussi grand nombre de personnes dans une seule enceinte peut poser problème. La capacité maximale dans ce bâtiment n'ayant pas été atteinte, l'objectif du gouvernement consiste à reloger les personnes actuellement accueillies dans des tentes.

Reprenant la parole, M. Wiseler fait part de sa préoccupation vis-à-vis de la forte hausse de nouvelles arrivées et demande au Ministre s'il estime qu'il s'agit d'une vague d'immigration contrôlée politiquement pour faire pression sur l'Europe. M. Asselborn confirme que le Luxembourg a relogé un certain nombre de demandeurs en provenance de la Biélorussie, mais qu'il s'agissait là de personnes bloquées depuis longtemps. Dès qu'il disposera d'informations supplémentaires quant à l'itinéraire emprunté par les nouveaux demandeurs, M. Asselborn tiendra informé les membres de la Commission.

A la question de M. Yves Cruchten si ce rebond en nombre de demandes était un phénomène qui touchait également les pays limitrophes, M. Asselborn développe que la Belgique n'acceptait plus de demandeurs et qu'une partie de ces personnes étaient redirigées vers le Grand-Duché. L'orateur conclut son intervention en soulignant que, d'une part, il était optimiste car 22 Etats membres avaient accepté le principe de relocalisation mais que d'autre part, la volonté d'accueillir de nouveaux réfugiés était en train de diminuer. Il remarque que, dans certains Etats membres, les réfugiés continuent d'être assimilés à un danger pour l'ordre public et que les efforts de relocalisation de l'UE en souffrent.

M. Sven Clement (Pirates) revient sur les réfugiés ukrainiens hébergés par des familles et demande si le Ministère avait connaissance des raisons qui poussent les réfugiés à faire appel à l'ONA ? Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, les familles qui hébergent des réfugiés ne devraient-elles pas être davantage soutenues ajoute le Député.

Dans sa réponse, M. le Ministre fait valoir que tous les réfugiés reçoivent la même aide, qu'ils soient pris en charge par l'ONA ou par des particuliers. Comme d'autres Etats membres, le Luxembourg n'a pas l'intention d'accorder une aide directe aux particuliers. En outre, les premières informations recueillies par l'ONA montrent que le problème principal n'est pas l'argent, mais la cohabitation entre les familles et les réfugiés. Le Ministre partage son inquiétude concernant les enfants réfugiés qui sont hébergés chez des particuliers et qui, lorsqu'ils sont pris en charge par l'ONA, doivent changer d'école parce qu'ils sont logés dans une autre commune.

En réponse à une question de Mars di Bartolomeo (LSAP) sur l'accès des réfugiés au marché du travail, M. le Ministre déclare que le Luxembourg fait partie des pays qui permettent aux réfugiés ukrainiens d'accéder au marché du travail. M. Asselborn reconnaît qu'il est difficile de fournir des chiffres détaillés pour les Ukrainiens, étant donné que les procédures auprès de l'ADEM ne sont pas encore terminées et que les statistiques ne sont pas établies par le Ministère des Affaires étrangères.

Le Ministre partage l'avis selon lequel l'emploi est le moyen le plus efficace pour sortir les personnes des systèmes d'aides. Il nuance toutefois en précisant que le logement pose problème et que malgré les efforts déployés, certains demandeurs continuent d'être hébergés alors qu'ils ont trouvé un emploi. Les personnes qui ont obtenu le statut doivent être davantage incitées à sortir des foyers publics conclut M. Asselborn.

M. Asselborn explique que la situation des personnes demandant une protection internationale varie considérablement en fonction du pays d'origine. Récemment, les efforts du Ministère pour trouver un emploi aux personnes de nationalité irakienne ont été assez fructueux, tandis que le bilan est plus mitigé pour les personnes de nationalité afghane. Pour ces dernières, le régime linguistique du Luxembourg constitue souvent un assez grand obstacle.

Luxembourg, le 20 décembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact